



Commission économique pour l'Europe**Comité de la coopération et de l'intégration économiques****Seizième session**

Genève, 31 mai-2 juin 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la seizième session****Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 31 mai 2023
à 10 heures* ******I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.

A. Débat de fond

3. Dialogue international sur le thème « Transformations numérique et verte : le rôle de l'innovation et des partenariats public-privé ».

B. Débat général

4. Exécution du programme de travail :
 - a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité ;
 - b) Groupe de travail des partenariats public-privé ;
 - c) Recommandations issues de l'évaluation des sous-programmes 4 et 6 de la Commission économique pour l'Europe par le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU.

* Tous les représentants sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/e/CICPPP16>. Ils devront se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité à la Villa Les Feuillantines (Avenue de la Paix 13) pour obtenir leur badge. Les représentants trouveront un complément d'information, y compris un plan des locaux, sur le site Web de la CEE, à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.

** Avant la session, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Web de la CEE à l'adresse <https://unece.org/info/Economic-Cooperation-and-Integration/events/375211>. Les versions traduites des documents officiels sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc), à l'adresse documents.un.org/ ou [https://undocs.org/\[cote du document\]](https://undocs.org/[cote du document]).



5. Programme de travail pour 2024, plan d'activités intersessions pour 2023-2024 et recommandations sur les éléments clefs du programme de travail pour 2025.
6. Domaines intéressant également d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

II. Annotations

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CECI/2023/1	Décision

Point 2. Élection du Bureau

2. Le Comité sera invité à élire un nouveau président (ou une nouvelle présidente) et d'autres membres du Bureau pour un mandat de deux ans débutant à la présente session.

A. Débat de fond

Point 3. Dialogue international sur le thème « Transformations numérique et verte : le rôle de l'innovation et des partenariats public-privé »

3. La soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe se tiendra les 18 et 19 avril 2023 sur le thème « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe ». Une **transformation verte** s'impose de toute urgence pour relever des défis tels que la viabilité énergétique, les changements climatiques, la perte de biodiversité ou encore la pollution par les plastiques. Pour autant, on ne saurait ignorer les dimensions économique et sociale du programme de développement durable. La transformation dont nous avons besoin doit permettre de sauver la planète, mais aussi ouvrir de nouveaux horizons économiques.

4. Les **technologies numériques** offrent de nouvelles possibilités à cet égard. Elles permettent d'améliorer la gestion des ressources et de modifier les modes de production et de consommation dans le sens d'une économie circulaire en palliant les lacunes en matière d'information, en réduisant les coûts de transaction, en amenant des gains d'efficacité, en faisant advenir de nouveaux modèles d'entreprise et en pérennisant de nouvelles formes d'activité économique.

5. Il est clair que l'innovation et les partenariats public-privé (PPP) ont un rôle essentiel à jouer comme vecteurs de transformations numérique et verte et source de nouvelles possibilités économiques. De telles transformations nécessiteront la mise en place simultanée, dans de nombreux domaines, d'innovations porteuses de changement qui font évoluer par effet cumulatif des systèmes socioéconomiques entiers, tels que la mobilité, l'environnement bâti, l'énergie ou l'économie circulaire.

6. Les transformations numérique et écologique supposeront en outre des investissements massifs dans les infrastructures. Il s'agira notamment d'investir dans les infrastructures d'information et de communication numériques nécessaires pour assurer une connectivité rapide et fiable partout, ainsi que dans tous les autres types d'infrastructures

pour les rendre durables sur le plan environnemental. Il faudra également investir dans la transformation numérique des infrastructures classiques afin d'en assurer une gestion plus durable par l'exploitation des données produites. Les PPP constitueront un levier essentiel permettant de mettre les ressources financières et les compétences technologiques du secteur privé au service de ces transformations.

7. Lors du dialogue international, le Comité s'appuiera sur ses compétences spécialisées et ses travaux antérieurs pour échanger des données d'expérience, présenter les réussites, examiner les progrès accomplis et cerner les lacunes en matière de connaissances et, compte tenu de ces éléments, promouvoir les innovations et les PPP susceptibles d'accélérer les transformations numérique et écologique.

B. Débat général

Point 4. Exécution du programme de travail

a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

i) Rapports sur les travaux réalisés depuis la quinzième session du Comité

8. Le Comité sera invité à approuver le rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa quatorzième session, tenue les 14 et 15 novembre 2022 (ECE/CECI/ICP/2022/2).

9. Le Comité sera également invité à se prononcer sur le renouvellement du mandat de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité pour une nouvelle période de deux ans allant jusqu'en 2025.

10. Le Comité sera invité à approuver le document d'orientation intitulé « L'innovation porteuse de transformations au service d'un avenir durable », qui rend compte des conclusions du dialogue international organisé sur le thème « Étudier le pouvoir de l'innovation porteuse de transformations » à la quatorzième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (ECE/CECI/2023/3).

11. Le Comité sera également invité à prendre note des principaux résultats de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Arménie et du recensement sous-régional préliminaire des politiques d'innovation en Europe orientale et dans le Caucase du Sud en 2023, ainsi que de l'état d'avancement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine.

12. Le Comité sera également invité à prendre note des résultats des programmes de renforcement des capacités visant à favoriser l'application des mesures recommandées dans les études sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie, en République de Moldova et en Ouzbékistan, ainsi que de l'état d'avancement des travaux du nouveau Réseau d'innovation transformatrice de la CEE (ECE/CECI/2023/INF.4).

13. Le Comité sera également informé de l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA) (ECE/CECI/2023/INF.5).

ii) Impact des travaux réalisés depuis la quinzième session

14. Les représentants des États membres seront invités à informer le Comité des résultats et de l'impact de ces travaux, ainsi que des enseignements tirés de l'expérience susceptibles d'éclairer les travaux futurs dans ce domaine.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa quatorzième session	ECE/CECI/ICP/2022/2	Décision
L'innovation porteuse de transformations au service d'un avenir durable	ECE/CECI/2023/3	Décision
Findings and recommendations from the Interim Sub-regional Innovation Policy Outlook 2022: Eastern Europe and the South Caucasus (Conclusions et recommandations formulées à l'issue du recensement sous-régional préliminaire des politiques d'innovation en Europe orientale et dans le Caucase du Sud en 2022)	ECE/CECI/2023/INF.2	Information
Progress on the Innovation for Sustainable Development Review of Ukraine (État d'avancement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine)	ECE/CECI/2023/INF.3	Information
Progress of the work of the UN-ECE Transformative Innovation Network (État d'avancement des travaux du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE)	ECE/CECI/2023/INF.4	Information
Progress of the work of the SPECA Working Group on Innovation and Technology for Sustainable Development (État d'avancement des travaux du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable)	ECE/CECI/2023/INF.5	Information

b) Groupe de travail des partenariats public-privé

i) Rapports sur les travaux réalisés depuis la quinzième session du Comité

15. Le Comité sera invité à approuver le rapport du Groupe de travail sur sa sixième session (ECE/CECI/WP/PPP/2022/2).

16. Le Comité sera également invité à adopter les deux documents d'orientation ci-après, approuvés par le Groupe de travail et consacrés au thème transversal de la soixante-neuvième session de la Commission, et à soutenir leur utilisation et l'application des directives qui y figurent en organisant des activités de renforcement des capacités axées sur la demande et en mettant à profit le réseau « Circular STEP » de la CEE¹ :

¹ La plateforme de dialogue des parties prenantes de la CEE visant à accélérer la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE est accessible à l'adresse <https://unece.org/circular-economy/press/unece-launches-platform-policy-dialogue-circular-economy>.

- a) Lignes directrices sur les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable dans les projets de valorisation énergétique des déchets non recyclables : les voies de l'économie circulaire (ECE/CECI/WP/PPP/2022/3) ;
- b) Lignes directrices sur la promotion de l'économie circulaire dans les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable des Nations Unies (ECE/CECI/WP/PPP/2022/4).

17. Le Comité sera invité à adopter la norme relative à la loi type sur les concessions et les partenariats public-privé (ECE/CECI/WP/PPP/2022/5), que le Groupe de travail des PPP a renommée « Norme sur le cadre juridique des concessions et des PPP axés sur la réalisation des objectifs de développement durable ». Si elle est adoptée par le Comité, cette norme sera publiée en tant que document de l'ONU en 2023. Elle s'accompagnera d'une note explicative et d'un guide d'utilisation dont l'élaboration est en cours sous les auspices du Bureau du Groupe de travail.

18. À sa session de 2022, le Comité a décidé de rebaptiser « PPP axés sur la réalisation des ODD » les activités concernant les PPP. Il a également décidé de republier sur une période de trois ans un certain nombre de documents relatifs aux PPP en y intégrant ce changement. Trois documents de base sur ce thème doivent ainsi être republiés d'ici à mai 2023, deux² autres l'ayant déjà été en 2022. Le Comité sera invité à prendre note du troisième document de base republié avec ce changement de nom, conformément à sa décision 2022-4b.2 et à la décision prise par le Groupe de travail à sa sixième session de trouver un nom plus « vendeur » pour la Méthode d'évaluation : « Système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures (PIERS) : méthode d'évaluation au regard des objectifs de développement durable » (ECE/CECI/2023/4).

19. Enfin, le Comité sera invité à prendre note des progrès réalisés par le Groupe de travail depuis sa session précédente dans l'exécution de ses travaux normatifs et des activités de renforcement des capacités qui lui ont été confiées.

ii) Impact des travaux réalisés depuis la quinzième session

20. Les représentants des États membres seront invités à informer le Comité des résultats et de l'impact de ces travaux, ainsi que des enseignements tirés de l'expérience susceptibles d'éclairer les travaux futurs dans ce domaine.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa sixième session	ECE/CECI/WP/PPP/2022/2	Décision
Lignes directrices sur les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable dans les projets de valorisation énergétique des déchets non recyclables : les voies de l'économie circulaire	ECE/CECI/WP/PPP/2022/3	Décision
Lignes directrices sur la promotion de l'économie circulaire dans les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable des Nations Unies	ECE/CECI/WP/PPP/2022/4	Décision

² Introduction aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/PPP/WP/2022/6) et Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/PPP/WP/2022/7).

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Norme relative à la loi type sur les concessions et les partenariats public-privé ³	ECE/CECI/WP/PPP/2022/5	Décision
Système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures (PIERS) : méthode d'évaluation au regard des objectifs de développement durable	ECE/CECI/2023/4	Information

c) Recommandations issues de l'évaluation des sous-programmes 4 et 6 de la Commission économique pour l'Europe par le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU

21. En 2022, le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU a évalué, pour la période 2018-2021, la pertinence, l'efficacité, la cohérence et la viabilité du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) et du sous-programme 6 (Commerce) de la Commission économique pour l'Europe, ainsi que la prise en compte de problématiques transversales dans ces sous-programmes. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre du programme que le Secrétariat de l'ONU a mis en place pour évaluer régulièrement certains aspects de ses activités. Les représentants seront informés des principales conclusions et recommandations de l'évaluation concernant le sous-programme 4, de la réponse de la direction à ce sujet et des mesures prévues pour donner suite aux recommandations pertinentes.

Point 5. Programme de travail pour 2024, plan d'activités intersessions pour 2023-2024 et recommandations sur les éléments clefs du programme de travail pour 2025

22. Le Comité examinera quelle contribution il peut apporter aux travaux sur le thème transversal « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE », et décidera le cas échéant de la suite à donner. Le secrétariat présentera le projet de plan d'activités intersessions pour 2023-2024, où figurent les activités prévues pour le reste de l'année 2023 et jusqu'à la prochaine session, en 2024 (ECE/CECI/2023/INF.6).

23. Les représentants sont invités à porter toute autre proposition à l'attention du secrétariat.

24. Le secrétariat présentera le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2024 (ECE/CECI/2023/INF.7), pour information, et le projet de programme de travail pour 2024 (ECE/CECI/2023/5), y compris le programme de publications, pour décision. Le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2024 sont extraits du projet de budget-programme de la CEE pour 2024, qui a été examiné par le Comité exécutif en janvier 2023 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-huitième session. Le projet de programme de travail a été établi selon le format annuel approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/267, adoptée le 30 décembre 2022.

25. Le secrétariat informera également le Comité des demandes reçues en matière de coopération technique bilatérale et sous-régionale et des mesures prises pour mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires afin d'y répondre (ECE/CECI/2023/INF.8).

³ Rebaptisée « Norme sur le cadre juridique des concessions et des PPP axés sur la réalisation des objectifs de développement durable » par le Groupe de travail.

26. Le Comité sera invité à examiner l'aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2025 (ECE/CECI/2023/INF.9) et à formuler, au besoin, des recommandations sur ces éléments. Les recommandations approuvées par le Comité et inscrites par celui-ci dans ses décisions seront prises en compte dans le projet de plan-programme du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2025.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Draft inter-sessional implementation plan for 2023-2024 (Projet de plan d'activités intersessions pour 2023-2024)	ECE/CECI/2023/INF.6	Information
Projet de programme de travail pour 2024	ECE/CECI/2023/5	Décision
Proposed Programme Budget for 2024 : Part II. Programme plan and performance information of the Economic Cooperation and Integration subprogramme (Projet de budget-programme pour 2024 : partie II. Plan-programme et informations sur les résultats escomptés du sous-programme Coopération et intégration économiques)	ECE/CECI/2023/INF.7	Information
Fundraising needs and opportunities (Besoins et perspectives en matière de mobilisation de fonds)	ECE/CECI/2023/INF.8	Information
Outline of key components of the programme of work of the Economic Cooperation and Integration subprogramme for 2025 (Aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2025)	ECE/CECI/2023/INF.9	Décision

Point 6. Domaines intéressant également d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales

27. Les représentants seront informés des domaines d'intérêt commun ainsi que de la collaboration effective ou possible avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations internationales.

Point 7. Questions diverses

28. Les représentants arrêteront les dates de la prochaine session, à confirmer sous réserve de la disponibilité des services de conférence.

Point 8. Adoption du rapport

29. Après la clôture de la session, le secrétariat établira un projet de rapport et le communiquera à toutes les missions permanentes à Genève, en vue de son approbation ultérieure par procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 21 de l'appendice III du document E/ECE/1464 (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE). Une fois adopté, le rapport sera publié en anglais, en français et en russe.

III. Calendrier indicatif

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mercredi	
31 mai 2023	
10 heures-10 h 30	Point 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Bureau
10 h 30-12 heures	Débat de fond Point 3. Dialogue international sur le thème « Transformations numérique et verte : le rôle de l'innovation et des partenariats public-privé »
12 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-17 heures	Point 3. Dialogue international sur le thème « Transformations numérique et verte : le rôle de l'innovation et des partenariats public-privé » (suite)
Jedi	
1^{er} juin 2023	
10 heures-12 heures	Débat de fond (suite) Point 3. Dialogue international sur le thème « Transformations numérique et verte : le rôle de l'innovation et des partenariats public-privé » (suite)
12 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-17 heures	Débat général Point 4. Exécution du programme de travail Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité b) Groupe de travail des partenariats public-privé
Vendredi	
2 juin 2023	
10 heures-13 heures	Débat général (suite) Point 4. Exécution du programme de travail (suite) Point 5. Programme de travail pour 2024, plan d'activités intersessions pour 2023-2024 et recommandations sur les éléments clefs du programme de travail pour 2025
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 6. Domaines intéressant également d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales Point 7. Questions diverses Point 8. Adoption du rapport